

du secrétaire du conseil de la commune et les signatures qui terminent sont originales. — La pièce, qui est d'une conservation parfaite, est renfermée entre deux vitres avec bordures et filets dorés, fleurs de lis aussi dorées aux quatre coins et fond noir verni : cette bordure funèbre paraît être d'une époque très-rapprochée de la mort du roi martyr.

COMMUNE DE PARIS.

(Ici le cachet grave de la ville de Paris).
Un crucifix. — Un missel. — Cartons (ce dernier mot d'une autre main). — Un calice. — Un corporal et une palle. — Une patène. — Une pierre-sacree. — Un purificateur. — Un ammet. — Une aube. — Un cordon. — Un linge (ces deux derniers mots d'une autre main). — Un manipule. — Une étole. — Une chasuble. — Deux nappes d'autel. — Une grande et une petite hostie.

Je soussigné, ministre du culte catholique, agréé par le conseil de la commune séant au Temple pour dire la messe dans l'appartement de Louis Capet, conformément à son vœu, désire qu'on me fournisse les objets détaillés dans la liste ci-dessus. Ce 20 janvier mil sept cent quatre-vingt-treize.

EDGEWORTH.

Nous soussignés, commissaires de la commune, de garde à la tour du Temple, délibérant sur la demande ci-dessus énoncée, prions le citoyen curé de la paroisse de Saint-François-d'Assise, de vouloir bien prêter les objets détaillés dans la demande ci-contre, et sur le désir de Louis Capet, pour lui faire entendre une messe qui doit être célébrée dans sa chambre à la tour du Temple demain matin à six heures précises, et d'envoyer ces objets au conseil du Temple par une personne qu'il choisira à cet effet, lesquels objets lui seront rendus dans la matinée du même jour.

Nous prions de plus le citoyen curé de vouloir bien nous envoyer ces objets ce soir, s'il est possible, ou de nous faire assurer par le présent porteur, qu'il voudra bien nous les envoyer demain à cinq heures du matin.

Fait au conseil du Temple, ce dimanche au soir, vingt janvier mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an premier de la république française.

Baudouin, Douce, Paille, Destournelles, Teurtot, Jori, Mercereau et Gillet-Marie.
Ici a été apposé le cachet à la cire rouge (un peu brisé) du conseil de surveillance du Temple.

Les journaux de Cambrai publient la note suivante qui leur a été communiquée :

L'industrie houillère prend dans nos contrées des proportions de plus en plus larges et développées.

On mande de Béthune (Pas-de-Calais) qu'à la date du 2 janvier, la commission d'enquête, réunie à la sous-préfecture de cette ville pour donner son avis sur le chemin de fer de Bully à la Bassée, a pleinement approuvé ce projet, et déjà, à cette heure même, le dossier de la demande en concession serait arrivé complet dans les bureaux du ministère.

Cette affaire va donc bientôt recevoir une favorable solution ; chose désirable, ne fût-ce que dans l'intérêt de la consommation générale, toujours si empêchée par les hauts prix de nos charbons.

Le chemin de fer de Bully-Grenay, dont l'heureuse conception est près de se réaliser presque avec autant de rapidité que s'il avait été, comme en Belgique, affranchi de toute formalité, a pour but de desservir la concession houillère de ce nom et les entreprises qui s'y

rattachent. Sa ligne, qui est droite, commence à partir de la fosse de Bully-Grenay, tourne la fosse N.° 3, traverse toute la concession par un plan légèrement incliné vers le canal d'Aix et le faubourg de la ville de La Bassée, présentant ainsi la plus facile et la moins dispendieuse exécution.

A quelque point de vue qu'on veuille l'envisager, l'utilité de ce chemin de fer sera considérable.

En effet, le chemin de fer d'Arras à Hazebrouck lui donne d'un côté un débouché vers Amiens, Paris, la Normandie; de l'autre, il lui met sous la main le marché des Flandres et du littoral, puis que sur les rails-way du nord il arrivera tout à la fois jusqu'aux portes de Lille et dans les ports de mer d'embarquement.

Ainsi, soit comme service public, soit comme service privé, le chemin de fer de Bully-Grenay complètera une des plus importantes situations houillères que notre pays ambitionne pour lutter contre les concurrences étrangères.

LE MOIS.

Calendrier historique de Roubaix.

7 février 1805 (18 pluviôse an xiii), installation de la Chambre consultative de Roubaix. Les Chambres de commerce, établies en 1802, n'avaient pas tardé à sentir la nécessité d'étendre leurs relations; elles provoquèrent la création, dans les localités les plus industrielles, de Chambres correspondantes, sous le titre de *Chambres consultatives*. Celle de Roubaix fut instituée en 1804.

Le 9 février 1847, M. Bernard, vicaire général, délégué par Monseigneur Pierre Giraud, archevêque de Cambrai, a procédé, en présence de M. Salembier-Bulleau, maire de Roubaix, à la bénédiction solennelle de deux cloches destinées à l'église Notre-Dame.

La plus forte de ces cloches, du nom d'Isabelle, a eu pour parrain M. P.-F. Salembier, curé de Cyscoing, et pour marraine M.^{me} Bossut-Grimonprez.

L'autre cloche, du nom de Mathilde, eut pour parrain M. P.-C. Prouvost, et pour marraine M.^{me} Lespagnol.

Le lendemain, 10 février 1847, Monseigneur Pierre Giraud s'est rendu en cette ville pour faire la consécration solennelle de l'église Notre-Dame.

Le 11 février 1801, les flammes consument l'Hôtel-de-Ville d'Hazebrouck; cet édifice avait été construit sous le gouvernement espagnol, en remplacement de celui que le duc de Parme et le marquis de Roubaix avaient incendié en 1582, durant les guerres des Pays-Bas.

Le 17 février 1814, les troupes françaises qui occupaient Roubaix, se retirent, vers cinq heures du soir, sur la rivière de la Marque.

Le 18, vers onze heures du matin, une patrouille ennemie d'une douzaine d'hommes pénétra jusqu'à la place; détruit et emporta le télégraphe placé sur la tour du clocher et se retire sur Tourcoing. Jusqu'au 23, l'ennemi pousse des reconnaissances; tout-à-coup il change de direction et notre ville ne vit plus de troupes étrangères jusqu'après la bataille de Waterloo.

Le 19 février 1834, une chaudière à vapeur éclate à Roubaix; cet accident coûte la vie au chauffeur.

20 février, jour de Saint-Éleuthère, une dame de Roubaix, nommée Thècle, fut l'instrument dont Dieu se servit, en l'année 881, pour faire honorer les reliques de son serviteur. On lit dans les actes de l'élévation du corps de ce saint

pontife que cette dame, très-illustre dans le pays plus encore par ses vertus que par la noblesse de son extraction, s'était concilié l'estime de tous ses concitoyens par ses grandes libéralités. Une révélation lui ayant fait connaître que les restes augustes du saint reposaient dans l'église de Blandain, elle en avertit l'évêque Hétion. Celui-ci, après avoir assemblé plusieurs prélats et un nombreux clergé des environs, se rendit avec eux à Blandain pour exhumer le corps du saint évêque de Tournay. Le bruit s'en étant répandu, les idolâtres, dont la majeure partie habitait Roubaix, où ils avaient un temple sur une éminence au sud-ouest de la ville, s'y rendirent en grand nombre. La journée fut marquée par plusieurs miracles éclatants. Cette dame roubaissienne, qui était aveugle, recouvra la vue.

Le 24 février 1793, cent quarante hommes de la garde nationale de Roubaix sont tirés au sort pour se rendre à Lille et y recevoir destination. La commune fait don aux défenseurs de la patrie de trente chemises, trente pantalons, trente paires de souliers et trente paires de guêtres.

25 février 1710, un acte émanant des bailli et échevins de Roubaix, sous l'autorisation de M.^{sr} l'évêque de Tournay, affecte au culte protestant le cimetière de la chapelle saint Georges, située à l'extrémité du bourg, à la condition de démolir la chapelle qui a été profanée depuis plus de 40 ans.

27 février 1809, vente des bâtiments et terrains de l'hôpital Sainte-Elisabeth. Cette vente produisit une somme de 105,700 fr. et permit de conserver toute la place de la Mairie, le corps de bâtiment formant l'Hôtel-de-Ville, et le vaste bureau d'aunage. Ainsi finit cet ancien hôpital qui, pendant plus de trois siècles, avait été la providence des pauvres de Roubaix, et dont les biens forment encore les principaux revenus de l'hôpital actuel.

29 février 1698. Par acte passé devant Maître Antoine-Floris Monnier, notaire à Roubaix, M. Philippe-Dominique Delespaul, chanoine de la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand, né à Roubaix, fait don aux orphelins de son bien patrimonial, consistant en quatre petites demeures, situées rue Nain, et élevées sur trois quarterons de terre, pour lesdits orphelins en jouir et y faire leur demeure.

Correspondance particulière du JOURNAL DE ROUBAIX.

Si, par hasard, vous lisez le *Droit* et la *Gazette des Tribunaux*, vous aurez, sans doute, remarqué avec quelle *bonne foi* le premier de ces journaux a rendu compte des derniers moments du fameux Verger, et avec quelle sévérité le second a blâmé le récit que les abonnés du *Droit* ont dû prendre pour véridique. Quelques personnes, bien intentionnées, espéraient qu'un nouveau scandale se serait produit aux pieds de l'échafaud.

Je vous ai parlé d'un neveu déshérité par une tante trop sévère; ce pauvre neveu, qui est ruiné complètement, appartient cependant aux sommités de la noblesse. On dit tout bas qu'il vient de contracter un engagement avec le directeur d'un de nos principaux théâtres.

C'est un beau garçon qui débutera sous peu de temps. Je crois savoir de bonne source qu'il recueillera une ample moisson de bravos... en attendant mieux.

Les journaux anglais vous ont annoncé qu'un ouvrier nommé Goodall, employé à la fonderie de MM. Barrett et Co, à Reading, vient d'hériter d'une somme de 20,000,000.

étaient toutes à peu près conçues dans le style de celle-ci :

M. M. présente ses compliments empressés à M. Méran; ayant un urgent besoin d'argent, il le prie de vouloir bien lui faire payer, dans la journée, la petite note qu'il a l'honneur de lui transmettre.

Mes réponses furent toutes semblables. M. Méran remercie M. M. de lui avoir enfin envoyé le compte qu'il lui demandait depuis longtemps; il lui en fait passer la valeur.

Une seule lettre ne me demandait pas d'argent; la voici :

Mon cher Méran, permettez à un ancien camarade qui ne s'est point présenté à vous dans le moment où l'on parlait de votre brillante situation, de vous apprendre qu'il circule sur votre compte des bruits qui le peinent.

Je ne sais en vérité comment les concilier avec l'estime que j'ai toujours eue pour votre caractère; sans doute vous-même avez été trompé. Si l'occupation où l'on est ici de cette affaire, vous était désagréable, et que vous pensassiez à partir, si les dépenses que vous avez cru pouvoir faire vous donnaient de l'inquiétude, je viens vous offrir cinq cents francs dont je puis disposer et qui, probablement dans ce moment, vous sont plus nécessaires qu'à moi.

Si je tenais, répondis-je, à la considération due à la fortune seule, je pourrais encore y prétendre, car je suis riche, non par un héritage auquel je n'ai jamais pu croire, mais parce qu'on a voulu, en dépit de mes protestations, que je fusse riche, et qu'on m'a fait effectivement très-riche; je ne sais en vérité pas trop

comment. Voilà ce que je vous prie de dire à tous ceux qui ont la bonté de s'occuper de moi.

Je dois à ma singulière situation mieux que la fortune, puisque je lui dois un ami sur lequel je puis compter dans la pauvreté, si jamais elle vient me visiter. Je lui envoie pendant une semaine le sujet des conversations.

Il a été heureux, disaient les uns. Heureux si vous voulez; moi je dis que c'est un habile garçon qui a su tirer parti des circonstances, tout le monde n'eût pas manœuvré ainsi.

Moi aussi j'ai été un moment tenté de m'applaudir de mon savoir-faire, mais un peu de réflexion m'a prouvé que mon génie n'y était pour rien. J'ai pris doucement dans la société ma place d'homme à vingt mille livres de rente. J'y suis encore.

SANG-FROID ET COURAGE.

D'UN OFFICIER DE MARINE.

Les tribunaux maritimes de Londres ont eu à juger un cas de révolte à la mer, qui présente des circonstances du plus vif intérêt.

Le navire balemier le *Manly*, capitaine John Davies, partit de Londres pour les mers australes; son équipage était de vingt-cinq hommes. Au moment d'entrer en pêche, l'équipage manifesta des dispositions à la mutinerie. Les matelots prétendirent avoir droit à une double ration de *grog*. Le capitaine répondit qu'il n'était autorisé à la leur délivrer que quand ils auraient commencé à prendre des phoques; mais qu'il

ne la refuserait point dans les cas de mauvais temps et de travail extraordinaire.

Ils n'insistèrent pas; mais le lendemain ils refusèrent leur ration. Sur ces entrefaites le commis aux vivres vint informer le capitaine que les officiers et les matelots avaient formé le dessein de le jeter à la mer et de s'emparer du bâtiment. Quelques moments après, le premier lieutenant descendit dans sa chambre, annonçant au capitaine que le mécontentement de l'équipage augmentait, qu'il ne savait plus que faire. Le capitaine Davies répondit qu'il allait aviser sur-le-champ aux mesures à prendre. Le charpentier vint alors et déclara que le premier lieutenant était le principal auteur de la mutinerie; enfin le premier commis avertit le capitaine que l'équipage n'attendait qu'une occasion favorable pour s'emparer du navire. Le capitaine Davies prit aussitôt une détermination hardie.

Sentant qu'il ne pourrait se défendre contre tant d'ennemis, il résolut de les faire périr avec lui. En conséquence, il transporta secrètement dans sa chambre six barils de poudre de 100 livres chacun, les défonça et chargea deux pistolets. Pendant ce temps, les mutins se disposaient à exécuter leur projet. Il avait été décidé que le premier lieutenant descendrait dans la chambre, se jetterait sur le capitaine, et que les deux autres officiers viendraient à son aide. Le capitaine, ayant à l'échévé ses préparatifs et recommandé son âme à Dieu, leva la tête, et, à travers le panneau vitré, aperçut près du capot de la chambre les trois officiers, dont l'un tenait des cordes pour l'attacher.

Il se mit en posture, un pistolet dirigé vers la porte de la chambre et l'autre sur l'un des barils de poudre. Le premier lieutenant descendit; il fut foudroyé en apercevant son capitaine qui lui

Cet homme est devenu fou de joie, on l'a du moins assuré; mais vous allez en juger.

Lorsqu'il eut envoyé un exprès chez l'homme d'affaires qui lui avait annoncé cette nouvelle par une lettre des plus flatteuses, et qu'il eut acquis la certitude de son bonheur, notre héritier fit venir immédiatement une voiture, qui le transporta chez un marchand d'habits confectionnés, puis il se fit conduire, tout de noir habillé, chez le détenteur des titres de la succession.

Ce n'était là que le prélude des excentricités qui devaient faire le bonheur de son entourage; je dis le bonheur, car on assure que ce brave homme a fait des dons importants à tous ses parents, et qu'il n'a stipulé que quelques conditions bizarres pour l'entrée en possession.

La générosité de notre millionnaire est mise à caution par une foule d'adulateurs qui viennent baiser ses *babouches* et qui trouvent à ce nouveau riche beaucoup d'esprit et de talent. Rappelez-vous le proverbe arabe qui a cours dans le monde entier : *Si un chien a de l'argent, on l'appelle monseigneur le chien.*

Donc, monseigneur l'héritier a voulu partir pour Paris. Sa présence dans la capitale nous promet quelques excentricités nouvelles, et les millions iront leur train; c'est encore Paris qui en profitera.

On a voulu douter un instant de la résolution prise par M. Sauzet, ancien président de la Chambre des Députés.

Rien n'est plus vrai; décidément on ne reverra M. Sauzet que sous la robe de dominicain.

Un des naufragés du *Lyonnais* vient d'arriver d'arriver à Paris dans sa famille, au moment où l'on désespérait de le revoir. On se figure aisément la surprise et la joie de tous ceux à qui il est cher. Le récit de la catastrophe du *Lyonnais* a fait verser des larmes d'admiration à tous ceux qui ont eu connaissance du dévouement des héros à qui les naufragés doivent la vie.

Vous avez lu la lettre spirituelle du secrétaire de Ferrouk-Khan, publiée dans le *Sicde*. Cette peinture de nos modes et de nos habitudes est impitoyable, mais elle est juste. On s'aperçoit facilement que M. Edmond Texier a tenu la plume du drogman persan. Cette spirituelle critique changera-t-elle nos ridicules? Il est permis d'en douter.

Voici venir la fin du monde! L'époque de cette grande catastrophe est assurément fixée pour le 13 juin prochain.

Tout le monde sait cela par cœur et tout le monde se permet de douter. Mais les tremblements de terre, le bouleversement des saisons seraient bien, disent les uns, des pronostics inquiétants. Les autres prétendent sérieusement que la fin du monde est proche, parce qu'il est impossible de pousser plus loin les progrès en tous genres, le luxe, la soif de l'or et l'affreuse concurrence!...

Le pour et le contre de cette grave affaire sont discutés par M. Babinet et son collègue que vous connaissez; mais c'est le cas de dire que c'est encore une question en l'air.

Paris, 4 février 1857.

X.

On lit dans le *Journal des Débats* : S'il faut en croire une correspondance du *Moniteur du Loiret*, l'autorité aurait fait brûler tous les papiers écrits par Verger depuis son entrée à la prison de la Roquette.

déclara que, s'il bougeait, il lui brûlerait la cervelle et mettrait le feu aux poudres. Il se jeta à genoux et demanda grâce au capitaine, qui le poussa brusquement dans une autre chambre qu'il ferma.

Le second lieutenant parut à son tour, mais remonta précipitamment l'escalier. Le capitaine demeura quelques minutes attendant les révoltés; mais, ayant aperçu à sa boussolle qu'on avait changé la route du navire, il s'élança sur le pont, les deux pistolets en main et suivi du commis qui s'était aussi armé. Il trouva une partie de l'équipage disposé à la soumission.

Néanmoins, il menaçait de faire sauter le crâne au premier qui désobéirait à ses ordres, et renvoya tout le monde sur le gaillard d'avant, avec défense de passer derrière du grand mat, sous peine de la vie. Il appela à lui le charpentier et le fit armer. Il parvint ainsi à tenir en respect les révoltés, qui craignaient toujours qu'il ne les fit sauter. En effet, quand il prenait quelque repos, c'était à côté des barils de poudre, et les pistolets sous sa main. Ses deux fidèles compagnons, armés jusqu'aux dents, se tenaient tout à tour en sentinelle près du capot de la chambre, pour lui donner l'alerte; au premier signal d'une irruption de l'équipage, s'aurait été fait du navire et de tous ceux qui le montaient.

Le capitaine Davies avait dirigé le bâtiment du côté de la rivière de La Plata, et eut le bonheur d'y arriver au bout de quelques jours. Là, il trouva une frégate de S. M. B. Le capitaine de cette frégate commença par faire mettre aux fers à son bord les révoltés du *Manly*, et le consul anglais à Buenos-Ayres vint instruire l'affaire. L'un des officiers dévoila le complot et rejeta tout sur le premier lieutenant. Le *Manly* avait été autrefois un brick de guerre de 14 canons;

La Gazette bien stanciés de ments de
Un jour philosophe la religion gret qu'un et mourit de faire journal u journaux
Que l'a Droit, ve réponse s par la Gazette
Voici c bunaux
« Nous gnements nous insp constance moment livré, sur
« Un jo la versio clare que il, que ger mo leurs e grettion sions, a aussi e l'ont cr
« Nous comme il rions ains ceux qui vain mot le plus cr dernier n Oui, celu sion qu' humaine, coupables avec une tion, et répendit
« Cette nous l'avé nue déco d'autres préciation prendre s les faits d ont été al liaient pré confirmés honorable nous répo nos bure dans notr la vérité.
« Nous vons, qu mique sur de ceux q toire, et tre, les ho
« Quand mes, tout toire que l'expatio
Po
c'était un d'armes stance av pour se l de l'énor vre tous matelots où ils on pitaine D et dans l tout élog
THÉA Sou
JEN
UN T
LA
UN
LA FOI